**Instructions aux auteurs**

**(Normes et consignes de rédaction)**

**Revue de la Société d’histoire de la pharmacie**

**Généralités :**

* Ces instructions sont présentées dans l’unique but d’accélérer le travail d’édition, de respecter la périodicité trimestrielle de publication et d’harmoniser la présentation des différents articles. Le Comité de rédaction de la Revue d’histoire de la pharmacie invite donc les auteurs à s’y conformer. Il se réserve le droit d’une mise en page conforme à ces recommandations. L’auteur pourra, le cas échéant, se référer au *Lexique des règles typographiques en usage à l’imprimerie nationale* (Paris, 11e édition, octobre 2023).
* La Revue d’histoire de la pharmacie comporte diverses rubriques ouvertes aux auteurs : « Études et communications », « Le Mouvement historique », « Gazette » et « Le Parloir aux curieux ». L’auteur peut suggérer la rubrique ou, éventuellement, la sous-rubrique, qui lui semble la plus appropriée, la direction de la Revue gardant la décision finale de la présentation.
* L’article destiné à la rubrique « Études et communications » devra impérativement être accompagné d’un résumé en français et en anglais, des mots-clés ainsi que de la bibliographie.
* Chaque article rédigé devra comporter le nom de l’auteur et son adresse électronique au minimum. L’adresse postale et les éventuels titres restent facultatifs selon le souhait de l’auteur.
* Tout document devra être adressé sous format Word (.doc). L’auteur joindra les illustrations en fichiers séparés sous format jpg, tiff ou png. Il indiquera la place souhaitée de ces illustrations dans le fichier Word, l’emplacement final restant sous la responsabilité de l’infographiste en fonction de ses contraintes.
* Les articles sont à envoyer uniquement par voie électronique à l’adresse suivante :

[redaction@shp-asso.org](mailto:redaction@shp-asso.org)

* Les articles envoyés seront soumis à la relecture du Comité de rédaction qui comprend des membres permanents de la SHP. Ce comité jugera de la pertinence, de la qualité rédactionnelle, de l’intérêt historique et pharmaceutique ainsi que de l’originalité du texte. S’il juge nécessaire d’apporter des modifications ou des précisions, le Comité prendra contact avec le ou les auteurs.
* L’auteur conserve la responsabilité́ du contenu de son article qui ne saurait en aucun cas engager celle de la Société́ d’histoire de la pharmacie ou de son éditeur. Les droits d’auteur de tout article ou communication soumis à la Revue d’histoire de la pharmacie sont transférés sans réserve, à titre gratuit, à la Société́ d’histoire de la pharmacie dès son acceptation à publication. Le transfert de droits recouvre le droit exclusif de publier, reproduire, distribuer ou vendre l’article, sous toute forme de reproduction.
* Le délai habituel de publication est compris entre trois mois et un an (publication trimestrielle).
* Les auteurs qui voudront un tiré à part de leur article devront en faire la demande à l’adresse : redaction@shp-asso.org.

**Normes de rédaction :**

**Format de l’article**

* Times New Roman, taille de police 12, interligne 1,0.
* Marges « normales » de 2,5cm pour l’ensemble du document (quatre côtés du document).
* Calibrage de l’article : les articles destinés à la rubrique « Études et communications » devront comporter un maximum de 25 000 caractères +/- 10%, espaces compris. Pour ceux destinés aux autres rubriques, un maximum de 15 000 caractères +/-10% est requis.
* Les différents paragraphes de l’article ne doivent pas être numérotés.
* Le titre des paragraphes est rédigé en minuscules, taille de police 12 et en gras.
* Il convient toutefois de ne pas dépasser deux niveaux de sous-titres.
* Le texte n’inclura aucun saut de page, ni en-tête ou pied de page. Il ne comprendra aucun soulignement.
* Le titre général de l’article n’excèdera pas 20 mots.

**Convention typographique**

* L’auteur pourra se référer au *Lexique des règles typographiques en usage à l’imprimerie nationale* (Paris, 11e édition, octobre 2023). La Direction de la Revue en rappelle néanmoins quelques-unes :
* Pas de coupure de mots en fin de ligne.
* Les citations se présenteront entre guillemets « à la française ». Pour un mot ou un ensemble de mots entre guillemets à l’intérieur d’une citation, utiliser les guillemets “à l’anglaise”.
* Dans le cas d’une citation longue, celle-ci sera sortie du texte et indiquée par un retrait à droite et à gauche de 1,25 cm, taille de police 10, sans guillemet et en police Book Antiqua.
* Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets […].
* Les mots en langue étrangère, particulièrement latine, ainsi que certaines expressions se mettront en italique.

Ex. : *de facto, honoris causa, ipso facto, sine die, supra, infra, ibid., op. cit.,…*

* Toutefois, certaines expressions latines ne prennent pas d’italique.

Ex. : cf., in, etc.

* Les majuscules doivent être accentuées (ex. : État…).
* Une espace insécable est nécessaire avant les signes de ponctuation. En revanche, en typographie française, il n’y a pas d’espace avant le point et la virgule.
* Éviter en règle générale de mettre des caractères en italique et en gras, ainsi que des majuscules. Ne mettre le texte en caractère gras seulement que pour les titres et les sous-titres.

**Composition de l’article « Études et communications »**

* Le corps de l’article publié dans la rubrique « Études et communications » est organisé en cinq parties : « Texte », « Résumé », « Summary » (résumé en langue anglaise), « Mots-clés / Key words », « Bibliographie et notes ».

**Résumé / Summary**

* Times New Roman, taille de police 10, interligne 1,0.
* Le texte sera limité à 10 lignes maximum.
* Le titre de l’article débutera le résumé et sera mis en italique (en français et en anglais).

**Mots clés / Key words**

* Times New Roman, taille de police 10, interligne 1,0.
* Maximum de 5 mots clés en français et éventuellement en anglais (Key words).
* Les mots-clés et les key-words sont séparés par des virgules.
* Ils doivent être écrits sans majuscule (sauf les noms propres) et sans point en fin de liste.
* Pour les noms propres courants dont l’usage est admis, l’auteur ne mentionnera que le nom et pour les noms moins usités, il pourra faire suivre du prénom entre parenthèses, en évitant les initiales.

**Notes**

* Times New Roman, taille de police 10, interligne 1,0.
* Les notes se trouvent préférentiellement en fin d’article plutôt qu’en bas de page.
* Les notes devront être en nombre limité, soit en nombre, soit en longueur. Elles ne dépasseront pas une seule page au total.
* Les appels de notes seront indiqués et numérotés dans le texte en chiffre arabe, d’une façon continue, par ordre de citation. Ils seront en mode exposant et devront se reporter en fin de texte dans le même ordre d’appel.
* Les appels de notes se placent immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte (sans espace). Ils précèdent toujours le signe de ponctuation.

**Bibliographie**

* Times New Roman, taille de police 10, interligne 1,0.
* La bibliographie devra être présentée de façon homogène, conformément aux modèles ci-dessous. L’auteur pourra se référer au *Lexique des règles typographiques en usage à l’imprimerie nationale* (Paris, 11e édition, octobre 2023).
* Les appels de références seront indiqués et numérotés dans le texte en chiffre arabe, d’une façon continue, par ordre de citation. Ils seront en mode exposant et devront se reporter en fin de texte dans le même ordre d’appel.
* Les appels de références se placent immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte (sans espace). Ils précèdent toujours le signe de ponctuation.
* Les noms cités dans la bibliographie seront en petite capitale. Le nom précédera le(s) prénom(s).
* Les prénoms figureront entre parenthèse et en minuscule. Ils seront mentionnés en toutes lettres ou par les initiales suivies d’un point.

Ex. : Dillemann (Georges), Bonnemain (Henri), Boucherle (André)

Ex. : Dillemann (G.), Bonnemain (H.), Boucherle (A.)

* Pour un ouvrage collectif : Nom (Prénom), *Titre*, volume, lieu, maison d’édition, date, page(s) ou nombre total de pages.

Ex. : Dillemann (Georges), Bonnemain (Henri), Boucherle (André), *La Pharmacie française*. Londres, New York, Paris, Tec & Doc. - Lavoisier, 1992, 150 p.

* Pour une contribution à un ouvrage collectif : Nom (Prénom), « Titre de l’article », in Nom (Prénom), *Titre de l’ouvrage*, lieu, maison d’édition, date, p. x-y.

Ex. : Lafont (Olivier), « Les apothicaires gagnants – maîtrise », in Chast (François) et Julien (Pierre), *Cinq siècles de Pharmacie hospitalière 1495-1995*, Paris, Hervas, 1995, p.206-207

* Pour un article dans un périodique : Nom (Prénom), « Titre de l’article », *Titre de revue ou de périodique*, vol., n°, date, p. x-y.

Ex. : Lefebvre (Thierry), « Le génie inventif des pharmaciens : brevets d’invention 1836-1852 », *Rev. Hist. Pharm.*, n°302, 1994, p. 277-286.

* Pour un site Web :Nom Prénom, « Titre de l’article », *Nom du site*. [En ligne], éditeur, date d’édition ou de mise à jour [date de consultation], URL.

Ex. : Mouret (Arlette), « L'imagerie de la lutte contre la tuberculose : le timbre antituberculeux, instrument d'éducation sanitaire », Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques [En ligne], 12 | 1994, mis en ligne le 27 février 2009, consulté le 07 mai 2023. URL : http://journals.openedition.org/ccrh/2734 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ccrh.2734>

* En cas de référence déjà̀ mentionnée précédemment, préciser *op. cit*., suivi de la page
* En cas de référence immédiatement mentionnée précédemment et sur la même page, préciser *Ibid*
* La référence des pages dans la bibliographie suivra la présentation suivante : p. 12 ; p. 45-58 – p. 32 et suiv.

**Illustrations :**

* L’auteur est invité à fournir des illustrations de très bonne qualité en format jpg, tiff ou png à 300 dpi (“dots per inch”). Leur reproduction éventuelle sera décidée par la rédaction, selon la qualité et la pertinence.
* L’auteur joindra les illustrations en fichiers séparés.
* Les illustrations doivent être placées dans le texte afin d’indiquer à l’infographiste l’emplacement souhaité de l’auteur. Elles devront être référencées et légendées.
* L’auteur s’assure que tout usage de photo ou d’illustration est libre de droits et/ou respecte les droits de propriété́ intellectuelle ou privée.
* La légende décrit l’illustration de manière concise et informative. Le texte se compose en italique et le terme figure, sous l’illustration, s’abrège en petite capitale. Le même terme sera placé dans le texte en rappel, entre parenthèse, en abrégé et en minuscule (fig.1).

Ex. : Fig.1 : *carte de la ville en 1874*.

* La source précise l’origine de l’illustration. Celle-ci peut provenir d’un document publié en version papier ou en ligne, ou encore d’une collection privée. L’auteur précisera la source primaire, et éventuellement secondaire, de son illustration.

Ex. : Sce : gallica.bnf.fr / BnF

Ex. :Sce : *Journal de pharmacie et de chimie,* 1902, via gallica.bnf.fr / BnF

Ex. : Sce : Coll. privée

* L’auteur précisera en outre, dans la source, l’autorisation de publication : licence, référence au domaine public, avec autorisation « av. aut. » …

Ex. : Sce : Wikipédia CC-0

Ex. : Sce : Wikipédia PD-Scan

Ex. : Sce : Coll. privée, av. aut.

Ex. : Sce : Réseaugallia.org, av. aut

Ex. : Sce : Archives de l’Assemblée nationale, av. aut.

Ex. : Sce : memoirevive.besancon.fr, cote Ge.c.Besançon.304 – Av. aut.

* En cas d’autorisation reçue de publication, l’auteur fera parvenir la communication écrite de cet accord à la rédaction de la Revue pour archivage.
* L’auteur précisera également les droits d’utilisation de l’illustration s’il est (ou une tierce personne) lui-même à l’origine de la photographie. Selon l’empreinte personnelle qu’il aura donnée à l’illustration et la protection qu’il voudra lui donner, il en précisera le copyright ou le crédit photo (sans droit particulier). Le fait qu’une illustration porte sur un objet d’une collection privée dont le propriétaire aurait accordé un droit d’utilisation ne protège pas forcément la photographie prise par la tierce personne.

Ex. : Ph. : ©2025 F. Untel

Ex. : Crédit ph. : F. Untel

* Mise en page typique dans un document.

Ex. : Fig.1 : *Carte de la ville en 1874*

(Sce : coll. privée, av aut. / Ph. : ©2025 F. Untel)

**La Rédaction de la Revue d’histoire de la pharmacie**

Version : Avril 2025